



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE LORRIS

MAIRIE DE FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le **16 JUIN 2026**

ID : 045-214501504-20260610-D2026_37-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2026, le 10 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme PICARD Martine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives éventuelles ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 02/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2026.

Présents : Mme PICARD Martine, Maire, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PROCHASSON Grégory, Mme BELLANGER Isabelle, M. GEINDREAU Vincent, Mme GUILLEMINOT Patricia, M. THOMAS Julien

Excusés avant donné procuration : M. FRAPPIN Christophe à M. PROCHASSON Grégory, Mme GRANGÉ Tracy à Mme MAULARD Marie-Odile

Excusé : M. FRANCAULT Jean-Luc

Mr Sébastien PICARD n'a pas pris part au vote car il est concerné par l'affaire.

Secrétaire de séance : Mme BELLANGER Isabelle

D2026_37 – Convention de déneigement

Mr Sébastien PICARD n'a pas pris part au vote car il est concerné par l'affaire.

La Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 09 mars 2021 et du 03 novembre 2020 pour organiser le déneigement afin d'offrir à la population le meilleur service.

Mr Antony METIER procédait au déneigement des voies communales et des routes empruntées par le car scolaire (RD 744) avec son tracteur et la lame de la commune.

De plus, elle signale que Mr Yohann CHENAULT, agriculteur, réalisait le salage des routes avec son tracteur et le semoir de la commune.

Elle précise que les assurances maintenant ajoutent des frais supplémentaires aux assurés qui pratiquent le déneigement. Elle propose que la commune continue à prendre en charge ce surplus.

Il est précisé que ces autorisations prennent fin avec le mandat du Conseil Municipal.

La Maire soumet au Conseil Municipal de continuer à proposer la prise en charge du déneigement et du salage afin d'offrir à la population le meilleur service.

Elle invite alors l'assemblée à donner son avis et à fixer les conditions d'indemnisation.

Vu l'avis favorable de Mr Antony MÉTIER et de Mr Sébastien PICARD,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **accepte** que les agriculteurs volontaires de la commune, Mr Antony MÉTIER se charge du déneigement avec son tracteur et la lame de la commune et Mr Sébastien PICARD se charge du salage des routes avec son tracteur et le semoir de la commune ;
- **fixe** le montant de l'indemnité à **47,50 € / l'heure**,
- **rembourse** les frais d'assurance supplémentaire contre justificatif ;
- **charge** la Maire de rédiger une convention avec chaque agriculteur et **l'autorise** à les signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 12/06/2026

La Maire,

Mme PICARD Martine,



Le secrétaire de séance,

Mme BELLANGER Isabelle